

«Nous aidons les INDH africaines à obtenir leur indépendance et à travailler de manière efficace»

Le NANHRI soutient la commission nationale des droits humains de Mauritanie et d'autres INDH dans certains des pays aux situations les plus difficiles du monde, afin qu'elles deviennent indépendantes et efficaces.

Pendant des années, les OSC et les ONG locales de Mauritanie, en particulier celles dont les critiques à l'égard du gouvernement sont les plus virulentes, ont reproché à la Commission nationale des droits humains de Mauritanie son manque d'indépendance par rapport à l'exécutif. Leur argument était fondé sur le décret-loi établissant l'INDH, qui place la direction de l'institution sous le contrôle de l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Suite à cette critique et à des plaintes au sujet du manque de pluralisme, le Sous-Comité d'accréditation de GANHRI a recommandé de faire passer le statut de la Commission de « A » à « B » en 2017 si d'ici novembre 2018 il n'avait pas reçu une réponse suffisante concernant cette accusation et d'autres accusations. Afin de permettre à la Commission d'être plus efficace dans la réalisation de son mandat de promotion et de protection des droits humains, depuis 2017 le NANHRI encourage la Commission à renforcer sa coopération avec un éventail plus large d'organisations de la société civile et d'ONG. La Commission de la Mauritanie est l'une des institutions nationales des droits humains d'Afrique que le NANHRI aide avec le soutien du projet INDH-UE, afin qu'elle devienne pleinement indépendante et efficace, conformément aux Principes de Paris.

Aucune voix ne devrait être écartée

« Une INDH solide et indépendante jette des passerelles et facilite le dialogue entre la société civile et le gouvernement. Étant donné que la commission nationale des droits humains et la société civile mauritaniennes visent les mêmes objectifs dans de nombreux domaines, comme par exemple l'éducation et la santé, il est important qu'elles unissent leurs forces. Aucune voix ne devrait être écartée », indique Robert Laban, responsable des communications et du plaidoyer pour le NANHRI.

La population mauritanienne est confrontée à de grands défis, tels que l'esclavage dans certaines régions du pays, l'insécurité alimentaire, la malnutrition, les inégalités entre les sexes, le terrorisme, le chômage des jeunes et la dégradation des terres. Concernant l'éducation, ces dernières années le gouvernement mauritanien a permis à davantage d'enfants d'avoir accès à l'enseignement primaire et de terminer l'école primaire. Cependant, la transition vers le premier cycle de l'école secondaire reste un défi, en particulier pour les filles. En 2013, seules 55 filles sur 100 parvenaient à passer de l'école primaire au premier cycle de l'école secondaire (contre 61 garçons sur 100), selon l'ONG Global Partnership for Education.

Affronter les causes du terrorisme

« Le chômage, la pauvreté et le manque d'accès à une éducation de qualité sont des facteurs fondamentaux de la violence terroriste. Une INDH solide en mesure de faire rapport à la société civile et de collaborer avec elle pourra faire face à certaines des causes profondes du terrorisme auquel le pays est confronté. Améliorer l'accès à une éducation de qualité est l'une de ces mesures », indique le responsable des communications et du plaidoyer du NANHRI, qui s'est référé à une réunion importante au cours de laquelle la Commission et des organisations de la société civile sont convenues de mettre au point des actions conjointes pour différents domaines, tels que l'éducation et la santé, dans le but d'améliorer l'accès des enfants et des filles vulnérables à une éducation de qualité. Lors d'une autre réunion, les OSC et les ONG se sont engagées à compléter le travail de l'INDH mauritanienne, afin de lutter contre les violations des droits humains dans le pays.

De plus, le NANHRI, dans le cadre de missions de plaidoyer, a entrepris des démarches auprès du gouvernement mauritanien en rencontrant le Ministre de la justice en vue d'impliquer le parlement, ce qui a mené à l'établissement d'une nouvelle loi en 2019. La nouvelle loi octroie l'indépendance à l'institution, tel que prévu par les Principes de Paris. La Commission a été reconstituée en février 2019, avec une nouvelle direction, pour la préparation à une nouvelle accréditation en décembre 2020.